



ARRÊTE TEMPORAIRE INTERDISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de MIRANDE, Gers,

VU, la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses Articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2 et L 2512-14,

VU, les Articles R.411-8 et R.415-7 du Code de la Route,

VU, les Articles L 21 à L 27-4 du Code Pénal,

CONSIDERANT, la demande formulée le 24 Janvier 2026 par Coline Alibert et Arnaud Porterie-Capdecomme afin de réserver des places de parking sur la place Louis Durrieux à l'occasion de l'organisation de leur mariage le 14 Février 2026 de 14h à 17h.

ARRÊTE

Article 1er : Le stationnement sur la Place Louis Durrieux **est réservé à Coline Alibert et Arnaud Porterie-Capdecomme à l'occasion de l'organisation de leur mariage le 14 Février 2026 de 14h à 17h.**

Article 2 : Coline Alibert et Arnaud Porterie-Capdecomme sont chargés de mettre en place la signalisation réglementaire en vue d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires, seront constatées par procès-verbal qui sera transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Monsieur le Maire de Mirande, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MIRANDE, les Agents de Police Municipale et les services de voirie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MIRANDE, le 28 Janvier 2026.

Le Maire,

NOTIFIE LE, 29 JAN 2026



Patrick FANTON

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication par, envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête.



Réseau international des villes du Bien Vivre



HÔTEL DE VILLE – 2 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU - 32300 MIRANDE –

☎ 05.62.66.52.87 – ✉ contact@mirande.fr